

**RELEVÉ
DES
DÉCISIONS**

COMMISSION PERMANENTE
DU 7 JUILLET 2008

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 7 JUILLET 2008 À CLERMONT-FERRAND

Étaient présents : 40 Conseillers régionaux ; Arlette ARNAUD-LANDAU, Brice HORTEFEUX, Christiane LAÏDOUNI, Jean MALLOT, Danielle MULLER, Martine MUNOZ et Pascale SEMET étant absents ou excusés.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

▪ **Schéma régional de développement économique et politiques sectorielles : rapport n° 1**
(page 1 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 2 000 € à chacune des entreprises suivantes :

- SARL JANBAC BAUDIN à Lurcy Lévis (03)
- SARL FORGES DE L'ÉMINÉE à Celles-sur-Durolle (63)
- SAS SÉLÉCOM ET ACÈVE à Clermont-Ferrand
- SAS MATIÈRE à Arpajon-sur-Cère (15)

pour contribuer aux missions export en Algérie de ces entreprises dans le cadre du salon BATIMATEC, et d'accepter que l'opération ait eu lieu avant la présente décision.

La Commission permanente décide d'attribuer à l'Agence Régionale de Développement Économique une subvention de 8 784,78 € pour le financement de la convention d'affaires internationale BIO de San Diego (États-Unis) dédiée aux entreprises du secteur des Biotechnologies et ce, bien que cette manifestation ait déjà eu lieu.

Jacques-Bernard Magner ne prend pas part au vote

▪ **Schéma régional de développement économique - Actions collectives dans les secteurs prioritaires : rapport n° 2**
(page 7 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer à l'association ESPACE TEXTILE :

- une subvention d'un montant de 49 000 € pour réaliser l'opération "Vision Innovatrice"
 - une subvention d'un montant de 37 900 € pour réaliser l'opération "Vision Commerciale"
- et d'accepter que ces opérations aient débuté avant la présente décision

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 10 465 € à l'association SALAISONNIERS DU CANTAL pour mener l'action "Diagnostic de préparation à des démarches qualité et à des actions de formation".

▪ **Schéma régional de développement économique et politiques sectorielles**
Adhésion de la Région Auvergne à l'association "Promouvoir la réalité virtuelle" : rapport n° 3
(page 14 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser la Région Auvergne à adhérer à l'association "Promouvoir la réalité virtuelle" et, en conséquence, d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à engager les différentes opérations nécessaires à cette action.

▪ **Transfert de technologies : rapport n° 4**
(page 30 du rapport)

La Commission permanente décide de retenir les projets :

- de Mme Claire Lartigue (Université d'Auvergne), de M. Jérémie Fournier (E.N.S.C.C.F.) et de MM. Axel Aigret et Olivier Coste dans le cadre de la phase 1 du Fonds Régional de l'Innovation
- de M. Emmanuel Duc (I.F.M.A.), de M. Olivier Prat (SARL MECASYSTEM), de M. Bernard Moulin (SARL SPECTRUMING), de M. François Bouchon (Université Blaise Pascal) et de M. Cédric Tessier (CEMAGREF), dans le cadre de la phase 2 du Fonds Régional de l'Innovation.

▪ **Bourse innovation : rapport n° 5**
(page 32 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires aux budgets des années concernées :

- à l'Université Blaise Pascal, une Bourse Innovation CDD, pour le projet « Thermics porté par M. Philippe Boutinaud, pour un montant de 13 563 € et pour une durée de 12 mois
- à MM. Axel Aigret et Olivier Coste, une Bourse Innovation Option 3, pour un montant de 19 500 € et pour une durée de 6 mois
- à l'Université Blaise Pascal, une Bourse Innovation CDD, pour le projet porté par M. Jérémie Fournier, pour un montant de 13 563 € et pour une durée de 12 mois
- à l'Université d'Auvergne, une Bourse Innovation Thèse, pour le projet porté par M. Rémy Malgouyres, pour un montant de 39 375 € et pour une durée de 3 ans
- à l'Université Blaise Pascal, une Bourse Innovation Thèse, pour le projet porté par Melle Aurélie Plas, pour un montant de 39 375 € et pour une durée de 3 ans
- à Melle Virginie Rosa, une Bourse Innovation Option 1, pour un montant de 15 000 € et pour une durée de 12 mois
- à l'Université d'Auvergne, une Bourse Innovation CDD, pour le projet porté par M. Olivier Lesens, pour un montant de 13 563 € et pour une durée de 12 mois.

▪ **Fonds Régional pour l'Ancrage des Entreprises (F.R.A.E.) : rapport n° 6**
(page 45 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SARL CAILLAUD BOURLEYRE à Vieille-Brioude (43) une Aide Régionale à la Création d'Emplois de 45 000 € au titre du Fonds Régional pour l'Ancrage des Entreprises
- à la SAS CARRÉS BLANCS à Craponne-sur-Arzon (43) une aide au titre du Fonds Régional pour l'Ancrage des Entreprises d'un montant de 107 200 € répartie comme suit :
 - 25 000 € au titre de l'Aide Régionale à la Création d'Emplois
 - 82 200 € au titre de l'Aide Régionale à l'Immobilier

- à la SAS DEBARGES à Peschadoires (63) une aide au titre du Fonds Régional pour l'Ancrage des Entreprises d'un montant de 217 700 € répartie comme suit :
 - 9 000 € au titre de l'Aide Régionale à la Création d'Emplois
 - 150 000 € au titre de l'Aide Régionale aux Investissements Matériels et Immatériels - Aide à l'investissement productique
 - 47 400 € au titre de l'Aide à l'Investissement Matériel Courant
 - 11 300 € au titre de l'Aide à l'Investissement Immobilier

- à la SARL U.T.B. à Arlanc (63) une aide au titre du Fonds Régional pour l'Ancrage des Entreprises d'un montant de 170.300 € répartie comme suit :
 - 29 000 € au titre de l'Aide Régionale à la Création d'Emplois
 - 44 800 € au titre de l'Aide Régionale aux Investissements Matériels et Immatériels - Aide à l'investissement productique
 - 96 500 € au titre de l'Aide Régionale à l'Immobilier.

▪ **Fonds Régional pour l'Emploi : rapport n° 7**

(page 57 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la modification d'imputation budgétaire concernant la SAS DAPTA technologies à Thiers (63).

▪ **Aide régionale aux fonds propres : rapport n° 8**

(page 58 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer à la SARL MÉCANIQUE GÉNÉRALE DIARD à Aurec-sur-Loire (43) une aide régionale aux fonds propres d'un montant de 40 000 € soit 20 000 € en avance remboursable et 20 000 € en subvention
- d'attribuer à la SARL CN INDUSTRIE à Brioude (43) une aide régionale aux fonds propres d'un montant de 45 000 € soit 22 500 € en avance remboursable et 22 500 € en subvention
- d'attribuer à l'EURL VELAY FOREZ au Puy-en-Velay (43) une aide régionale aux fonds propres d'un montant de 60 000 € soit 30 000 € en avance remboursable et 30 000 € en subvention
- d'attribuer à la SARL THIERS CONDITIONNEMENT à Thiers (63) une aide régionale aux fonds propres d'un montant de 28 000 € soit 14 000 € en avance remboursable et 14 000 € en subvention
- d'attribuer à la SARL MC HOLDING à Cébazat (63) une aide régionale aux fonds propres d'un montant de 60 000 € soit 30 000 € en avance remboursable et 30 000 € en subvention.

▪ **Aide au conseil créateur/repreneur : rapport n° 9**

(page 70 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000 € à M. Pascal BUISSON afin de financer une étude de faisabilité commerciale de son projet
- 621 € à M. David LACOGNE afin de financer une étude de faisabilité commerciale et financière de son projet.

▪ **Aménagement de parcs d'activités industrielles et artisanales : rapport n° 10**

(page 72 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer à la Communauté de Communes VARENNES-FORTERRE (03) une subvention de 230 000 € pour contribuer à l'aménagement du parc d'activités "Varennnes - Forterre" sur la commune de Varennes-sur-Allier
- d'annuler la subvention du 24 septembre 2007 et de ré-attribuer à la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois (03), bien que l'opération ait déjà débuté, une subvention de 230 000 €

pour contribuer à la création du parc d'activités "Les Jalfrettes" sur la commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule

- d'attribuer une subvention de 400 000 € à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier (63), pour contribuer à la création du parc d'activités "Entre Dore et Allier" sur les communes de Lezoux et Orléat

- d'accepter la prolongation du délai de démarrage de l'opération présentée par la Communauté de Communes du PAYS DE MAURS (15) concernant l'extension du parc d'activités "Laborie" sur la commune de Maurs.

▪ **Contrats Auvergne + Éco : rapport n° 11**

(page 78 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association HABIS destinée à accompagner l'organisation des 4^{èmes} rencontres de la "construction saine" et ce, bien que la manifestation ait déjà eu lieu.

▪ **Commerce et artisanat - Actions collectives en faveur du commerce et de l'artisanat : rapport n° 12**

(page 80 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 200 000 € à la CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT D'AUVERGNE, à Clermont-Ferrand, destinée à soutenir les actions qu'elle souhaite mener au titre de l'année 2008, telles qu'elles ont été définies dans la convention triennale d'objectifs 2008-2010 passée entre la Région Auvergne et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne.

▪ **Plan Auvergnat pour la Création et la Transmission d'Entreprises (P.A.C.T.E.) - Associations de prêts d'honneur : rapport n° 13**

(page 85 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à l'association CRÉA THIERS INITIATIVE à Thiers (63) une subvention de 25 000 € afin de lui permettre d'abonder son fonds de prêts d'honneur et une subvention de 10 800 € destinée à participer au financement des coûts d'étude, de gestion et de suivi des prêts d'honneur

- à l'association CLERMONT AGGLO INITIATIVE à Clermont-Ferrand, une subvention de 25 000 € afin de lui permettre d'abonder son fonds de prêts d'honneur et une subvention de 17 700 € destinée à participer au financement des coûts d'étude, de gestion et de suivi des prêts d'honneur.

▪ **Plan Auvergnat pour la Création et la Transmission d'Entreprises (P.A.C.T.E.) - Soutien aux manifestations collectives : rapport n° 14**

(page 89 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer à l'ASSOCIATION INTERCONSULAIRE DE LA HAUTE-LOIRE au Puy-en-Velay (43) une subvention de 13 900 € destinée au financement de l'opération transmission/reprise d'entreprises 2008 en Haute-Loire, et ce, bien que cette manifestation se soit déjà déroulée.

▪ **Plan Auvergnat pour la Création et la Transmission d'Entreprises (P.A.C.T.E.) - Bourse créateur/repreneur d'entreprise : rapport n° 15**

(page 91 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une aide régionale en faveur du programme "Bourse Créateur/Repreneur d'Entreprise" aux porteurs de projets suivants :

- 5 000 € à Melle Malorie DANVAL à Clermont-Ferrand
- 5 000 € à Mme Marie FAURE à Combronde (63)
- 2 500 € à M. Patrick BABUT à Romagnat (63)
- 2 500 € à Mme Marie-Angèle BEAUFILS à Chappes (63)
- 5 000 € à Mme Agnès DUVIVIER à Clermont-Ferrand
- 2 500 € à Mme Sandra SCATTOLINI à Beauregard-Vendon (63)
- 2 500 € à Mme Caroline VERDIER à Murat-le-Quaire (63)
- 2 500 € à M. Guillaume FALARZ à Monistrol-sur-Loire (63)
- 5 000 € à M. Loïc SALLET à Désertines (03)
- 5 000 € à M. Anthony BOCQ à Yzeure (03)
- 5 000 € à M. Denis LOMBARD à Ceyrat (63)
- 5 000 € à Mme Élisabeth MBANA à Clermont-Ferrand
- 2 500 € à M. Laurent CAPITAN à Blanzat (63)
- 2 500 € à Melle Nadia SEBANNE à Royat (63)
- 2.500 € à Mme Catherine MAILLOT à Paulhaguet (43)
- 7 500 € à M. Vincent CORNEVIN à Orléat (63).

▪ **Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire - Aides aux structures et aux acteurs par l'insertion de l'activité économique - Aides aux formes alternatives au développement économique classique : soutien aux structures et aux acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire : rapport n° 16**

(page 108 du rapport)

- Aides aux structures et aux acteurs de l'insertion par l'activité économique : Aide au développement

La Commission permanente décide d'attribuer à l'association RAPID'NET services à Dompierre-sur-Besbre (03) une subvention de 11 940 €, destinée à soutenir l'acquisition de 3 tables à laver professionnelles, d'un ordinateur, d'une caisse enregistreuse et de 2 tables à repasser

- Aides aux structures et aux acteurs de l'insertion par l'activité économique : Aide à la promotion de l'économie sociale et solidaire via l'organisation d'événements régionaux

La Commission permanente décide d'attribuer à l'association COLLECTIF ASSOCIATIF PETITE ENFANCE AUVERGNE (C.A.P.E.A.) à Clermont-Ferrand une subvention de 4 000 € destinée à soutenir l'action "Liberté-diversité-parentalité" qui comprend l'organisation de deux forums qui se dérouleront à l'automne 2008.

- Aides aux formes alternatives au développement économique classique : Soutien au développement des associations et des entreprises agréées intervenant dans le secteur des services à la personne

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 920 € à l'entreprise individuelle DENIS URSO à Murat (15), pour soutenir l'acquisition d'une remorque pour l'enlèvement des déchets, d'une échelle télescopique, d'une débroussailleuse, d'une tondeuse, d'une motobineuse et de divers petits matériels et outillages
- 4 850 € à l'EURL ALLIER PROXY SERVICES à Vichy (03), pour soutenir l'acquisition d'une tondeuse autoportée et d'une tondeuse classique.

▪ **Prime régionale à l'emploi grands projets : rapport n° 17**
(page 114 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la demande de modification des conditions de versement du montant de l'aide et de la prolongation du délai de réalisation de programme en ce qui concerne l'opération relative à la SA KARAVEL à Vichy (03).

▪ **Procédure de désaffectation des reliquats d'engagement : rapport n° 18**
(page 115 du rapport)

Afin de rendre les Autorisations de Programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission Permanente, la Commission Permanente décide d'accepter les opérations de désaffectation listées dans le rapport.

▪ **Procédure de désaffectation des reliquats d'engagement : rapport n° 19**
(page 117 du rapport)

Afin de rendre les Autorisations de Programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission Permanente, la Commission Permanente décide d'accepter les opérations de désaffectation listées dans le rapport.

▪ **Procédure de désaffectation des reliquats d'engagement : rapport n° 20**
(page 121 du rapport)

Afin de rendre les Autorisations de Programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission Permanente, la Commission Permanente décide d'accepter les opérations de désaffectation listées dans le rapport.

▪ **Procédure de désaffectation des reliquats d'engagement : rapport n° 21**
(page 125 du rapport)

Afin de rendre les Autorisations de Programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission Permanente, la Commission Permanente décide d'accepter les opérations de désaffectation listées dans le rapport.

▪ **Procédure de désaffectation des reliquats d'engagement - Plan régional d'action en faveur du commerce de proximité "bonification d'intérêts" : rapport n° 22**
(page 129 du rapport)

Afin de rendre les Autorisations de Programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission Permanente, la Commission Permanente décide d'accepter les opérations de désaffectation listées dans le rapport.

▪ **Procédure de désaffectation des reliquats d'engagement - Aide régionale au développement du commerce de proximité : rapport n° 23**
(page 131 du rapport)

Afin de rendre les Autorisations de Programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission Permanente, la Commission Permanente décide d'accepter les opérations de désaffectation listées dans le rapport.

▪ **Procédure de désaffectation des reliquats d'engagement : rapport n° 24**
(page 133 du rapport)

Afin de rendre les Autorisations de Programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission Permanente, la Commission Permanente décide d'accepter les opérations de désaffectation listées dans le rapport.

▪ **Procédure de désaffectation des reliquats d'engagement : rapport n° 25**
(page 138 du rapport)

Afin de rendre les Autorisations de Programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission Permanente, la Commission Permanente décide d'accepter les opérations de désaffectation listées dans le rapport.

TOURISME ET THERMALISME

▪ **Aide aux structures à vocation régionale : rapport n° 26**
(page 141 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de donner son agrément au projet de convention liant le Conseil régional d'Auvergne et l'association SOURCE
- d'attribuer une subvention de 22 000 € pour la mise en place des actions confiées à cette structure par le Conseil régional d'Auvergne pour l'exercice 2008
- d'accepter, en raison de la spécificité des opérations liées à la promotion touristique, que les actions correspondantes aient débuté avant la présente décision.

▪ **Aide aux manifestations touristiques : rapport n° 27**
(page 147 du rapport)

- Dossiers examinés au titre du volet "manifestations d'envergure"

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association SAINT-HILAIRE EN BOURBONNAIS pour financer le 3^{ème} Rassemblement des Saint-Hilaire de France à Saint-Hilaire du 26 au 27 juillet 2008.

- Dossiers examinés au titre du volet "manifestations locales"

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 000 € à l'association FÊTES ET ANIMATIONS pour financer la 3^{ème} édition du Festival Viticole et Gourmand du 13 au 24 août 2008 à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
- 1 000 € à l'association TALENT RURAL pour financer le Rustival sur la commune de Malvières du 12 au 14 septembre 2008
- 3 000 € à l'association SUR LE CHEMIN DE R.L STEVENSON pour financer le 130^{ème} anniversaire du voyage de Robert Louis Stevenson en Cévennes d'avril à novembre 2008 sur les communes du GR 70 entre Le Puy-en-Velay et Alès
- 3 000 € à l'association VOLCA'NIAC pour financer l'Université d'Été Nationale de Slow Food France à Clermont Ferrand du 5 au 7 septembre 2008
- 3 000 € à l'association LES MONTS DE LA LIBERTÉ pour financer un évènement commémoratif intitulé "Les Monts de la Liberté" à Murat du 12 au 14 juillet 2008.

La Commission permanente décide d'accepter que certaines manifestations se soient déroulées antérieurement à la présente décision.

▪ **Accompagnement des Agences Locales de Tourisme : rapport n° 28**

(page 154 du rapport)

La Commission permanente décide de donner son agrément à l'avenant n° 1 à la convention du 29 mai 2007 conclue entre la Région Auvergne et l'Agence Locale de Tourisme du Pays du Velay et d'attribuer une subvention de 69 300 € à l'Agence Locale de Tourisme du Pays du Velay.

▪ **Fonds régional d'intervention touristique : rapport n° 30**

(page 161 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 26 000 € au SIVOM DU MEYGAL pour financer la reconstruction-extension du chalet du Meygal
 - 22 500 € au SYNDICAT MIXTE DU LAC DE GARABIT-GRANDVAL, pour financer l'aménagement et la sécurisation d'un cheminement piétonnier d'accès au Vallon de Mallet
 - 20 000 € au SYNDICAT MIXTE DU LAC DE GARABIT-GRANDVAL, pour financer la mise en sécurité de la promenade de Garabit
- et d'accepter que ces opérations aient débuté avant la présente décision.

▪ **Tourisme durable : rapport n° 31**

(page 166 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 2 500 € à MME KOLMPHAAR, pour participer à l'intégration d'un système de géothermie dans son projet de création d'hébergements écologiques sur la commune du Trioulou et d'accepter que l'opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Centres d'accueil pour enfants et jeunes et maisons d'enfants : rapport n° 32**

(page 168 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 150 000 € au SYNDICAT À VOCATION UNIQUE SARCELLES-MARCILLAT EN COMBRAILLE, pour participer à la 1^{ère} tranche de la restructuration du Château du Courtioux en centre d'accueil pour enfants et adolescents à Marcillat-en-Combraille (03)
- 48 372 € à l'association HORIZON 3000, pour participer à la réalisation de la tranche 5 de la modernisation du centre d'accueil pour enfants et jeunes "Le Mont Joyeux" à Tence (43) et d'accepter que l'opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Hôtellerie de plein air : rapport n° 33**

(page 172 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention supplémentaire de 24 000 € à la Communauté de Communes CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS, pour l'implantation de six Habitations Légères de Loisirs aux campings de Saint-Jacques-des-Blats, Polminhac et Thiézac (15) et d'accepter que l'opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Aide au développement d'une offre de qualité, innovante et identitaire : rapport n° 34**
(page 174 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 143 084 € à MME JOHANNA KLOMPHAAR, pour participer à la création d'un ensemble d'hébergements écologiques haut de gamme, situé sur la commune du Trioulou (15) et d'accepter que l'opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Meublés de tourisme : rapport n° 35**
(page 177 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter les demandes de changements de bénéficiaires mentionnées dans le rapport.

▪ **Aide au conseil et aux études pour la qualification et le développement de l'offre touristique régionale : rapport n° 36**
(page 179 du rapport)

▪ Les études touristiques

La Commission permanente décide d'attribuer à l'E.U.R.L. "L'Étoile du Berger", une subvention de 3 800 € pour l'étude de faisabilité et une subvention de 1 000 € pour l'expertise architecturale concernant le projet de création d'un hébergement touristique innovant au Chambon-sur-Lac (63).

▪ Les expertises- projets et les expertises architecturales et de décoration

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MUR-ÈS-ALLIER, une subvention de 2 000 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de création d'un hôtel-restaurant 3 étoiles au château de Mezel (63)
- à M. Robert CHAPIER, une subvention de 920 € pour la mission d'expertise architecturale et de décoration concernant le projet de modernisation et de classement en 3 étoiles de l'hôtel-restaurant "Le Thermalia" à Châtel-Guyon ((63).

▪ Les journées de conseil

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SARL "GROUPE CŒUR ET DÉTENTE", une subvention de 1.280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'hôtel-restaurant "Château d'Ygrande" à Ygrande (03)
- à M. Alain DECOCK, une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'Hostellerie de la Maronne à Saint-Martin-Valmeroux (15)
- à la SCI "À LA BUISSONNIÈRE", une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant les chambres d'hôtes "À la Buissonnière" à Léotoing (43)
- à la SARL "LA BELLE MEUNIÈRE", une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant le restaurant "La Belle Meunière" à Royat (63)
- à la SARL "VALDOR", une subvention de 1 112 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'hôtel-restaurant "Au Val Doré" à La Bourboule (63)
- à la SARL "GÎTE DES SAGNES", une subvention de 1 112 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant le Gîte des Sagnes à La Godivelle (63)
- à la S.C.I. "SAINT JACQUES", une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'hôtel-restaurant "Marmotel" à Clermont-Ferrand (63)
- à la SARL "LE JARDIN", une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant le restaurant "Le Jardin" à Issoire (63).

▪ **Aide à l'emploi dans le tourisme : rapport n° 37**

(page 193 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'ALT du Pays de Riom Limagne (63), pour participer au financement du poste d'agent d'animation réseau et de gestion de l'information.

▪ **Procédure de désaffectation des reliquats d'engagement : rapport n° 38**

(page 196 du rapport)

Afin de rendre les Autorisations de Programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission Permanente, la Commission permanente décide d'accepter les opérations de désaffectation listées dans le rapport.

AGRICULTURE ET FORÊT

▪ **Contrat régional d'installation agricole : rapport n° 39**

(page 201 du rapport)

▪ Installation hors cadre successoral

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 15 400 € aux agriculteurs dont la liste figure dans le rapport et d'accepter que les installations puissent avoir débuté avant la présente décision.

▪ Accueil d'associé

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 16 800 € aux bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport et d'accepter que les embauches puissent avoir eu lieu avant la présente décision.

▪ Accès au foncier

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 27 574 € à la SAFER Auvergne pour les dossiers mentionnés dans le rapport
- d'accepter le principe d'engager les crédits correspondants auprès de la SAFER Auvergne et que le versement lui soit également adressé
- d'accepter que le stockage des terres puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la date de la présente décision.

▪ Animation et communication

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
 - 20 000 € à l'ADASEA de l'Allier à Toulon sur Allier
 - 20 000 € à l'ADASEA du Cantal à Aurillac
 - 20 000 € à l'ADASEA de la Haute-Loire au Puy en Velay
 - 20 000 € à l'ADASEA du Puy-de-Dôme à Aubière
- d'accepter que les opérations subventionnées aient été réalisées à partir du 1er janvier 2008

- de procéder au paiement de ces aides au vu d'un compte-rendu d'exécution technique détaillé des actions menées, d'un tableau récapitulatif des dépenses certifié par l'agent comptable accompagné des factures acquittées.

▪ **Contrat régional de diversification agricole : rapport n° 40**

(page 207 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un montant global d'aides de 150 830 € à répartir entre les bénéficiaires mentionnés dans le rapport
- d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution à compter de la date de l'accusé de réception du dossier complet émis par le guichet unique
- d'accepter que le délai maximum de trois ans pour l'envoi des justificatifs nécessaires au paiement de la subvention attribuée prévu dans le règlement financier et comptable de la Région Auvergne puisse être calculé entre la date de l'accord de subvention et la date de réception de ces justificatifs dans les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (guichets uniques) et non au Conseil régional d'Auvergne.

▪ **Développement de l'emploi salarié : rapport n° 41**

(page 209 du rapport)

- Aide à la création d'emploi salarié au sein des groupements d'employeurs

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 4 600 € à AIDE AGRI 43 au Puy-en-Velay (43) et d'accepter que l'embauche puisse avoir eu lieu avant la présente décision.

- Aide à l'utilisation des services de remplacement par les agriculteurs

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'action d'aide à l'utilisation des services de remplacement par les agriculteurs :

- pour le motif congés :
 - 630 € au Groupement d'Employeurs Départemental de Remplacement Agricole de la Haute-Loire au Puy-en-Velay (43)
 - 1 020 € à Agri-Remplacement à Aubière (03)
- pour le motif formation :
 - 255 € à l'Association Départementale des Services de Remplacement de l'Allier à Moulins (03)
 - 1 155 € au Groupement d'Employeurs Départemental de Remplacement Agricole de la Haute-Loire au Puy-en-Velay (43)
 - 1 680 € à Agri-Remplacement à Aubière (03).

La Commission permanente décide :

- d'accepter le principe d'engager ces aides auprès des groupements d'employeurs à vocation remplacement départementaux, ceux-ci s'engageant à faire figurer sur les factures adressées aux agriculteurs le montant de l'aide de la Région Auvergne, qui vient en déduction du montant à payer par les agriculteurs bénéficiaires (ou le cas échéant à reverser l'aide aux agriculteurs bénéficiaires)
- de considérer que les congés et les formations peuvent avoir eu lieu avant la présente décision
- d'accepter les modifications d'imputation mentionnées dans le rapport.

▪ **Plan régional en faveur des bâtiments d'élevage : rapport n° 42**

(page 217 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un montant global de subventions de 396 430 € à répartir entre les bénéficiaires mentionnés dans le rapport
- d'accepter que le délai maximum de trois ans pour l'envoi des justificatifs nécessaires au paiement des subventions attribuées prévu dans le règlement financier et comptable de la Région Auvergne puisse être calculé entre la date de l'accord de subvention et la date de réception de ces justificatifs dans les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (guichets uniques) et non au Conseil régional d'Auvergne
- de considérer que les investissements subventionnés peuvent avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la présente décision pour le GAEC DE CLAMONET à Lorlanges (43)
- d'accepter qu'une attestation d'engagement sous SIQO (Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine) soit transmise au Conseil régional avec la demande de versement de subvention pour les dossiers relatifs à la construction de poulaillers suivants :
 - Mme Nathalie ROY à Liernolles (03)
 - la SCEA DOMAINE DES GUICHARDOTS à Saint-Gérand de Vaux (03)
 - Mme Andrée NICOLAS à Riotord (43)
 - M. Marc POUILHE à Saugues (43)
 - M. Didier ROCHE à Saint-Gervais d'Auvergne (63)
- d'accepter qu'un certificat de conformité d'installation soit transmis au Conseil régional avec la demande de versement de subvention pour la construction du poulailler label de 400 m² de Mme Nathalie ROY à Liernolles (03).

▪ **Aide aux projets des CUMA : rapport n° 43**

(page 223 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un montant global de subventions de 236 966 € aux différentes CUMA mentionnées dans le rapport
- d'accepter, à titre exceptionnel, que les investissements subventionnés pour des CUMA de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme aient pu débiter à partir du 1^{er} mai 2008, dont le détail figure dans le tableau dans le rapport.

▪ **Développement de l'agriculture biologique : rapport n° 44**

(page 231 du rapport)

- **Investissements liés au démarrage de la production biologique**

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 7 800 € à MME MARTINE VIGOUROUX à Saint-Geney (43)
- d'accepter que le délai maximum de trois ans pour l'envoi des justificatifs nécessaires au paiement de la subvention attribuée prévu dans le règlement financier et comptable de la Région Auvergne puisse être calculé entre la date de l'accord de subvention et la date de réception de ces justificatifs dans les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (guichets uniques) et non au Conseil régional d'Auvergne.

- Restauration collective biologique

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un montant global d'aides de 4 039 € à répartir entre les bénéficiaires mentionnés dans le rapport
- d'accepter que les repas biologiques puissent avoir eu lieu antérieurement à la présente décision
- de procéder au versement des subventions au vu de l'imprimé de demande de subvention "Aide à la restauration collective biologique dans les lycées" et des factures acquittées.

- Promotion et communication

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention globale de 30 730 € à AUVERGNE BIOLOGIQUE, répartie de la manière suivante :
 - 1 340 € pour sa participation au Salon de l'agriculture
 - 12 240 € pour sa participation au Sommet de l'Élevage
 - 2 100 € pour l'organisation du printemps de la Bio 2008
 - 1 750 € pour la création d'un site Internet
 - 5 600 € pour la création de matériel de promotion
 - 7 700 € pour la création du guide « manger bio en Auvergne"
- de procéder au paiement de ces aides au vu d'un compte-rendu technique et financier
- d'accepter que les opérations subventionnées puissent avoir débuté antérieurement à la présente décision

La Commission permanente décide d'accepter les modifications d'imputations budgétaires présentées dans le rapport.

- **Contrats de valorisation et de qualité : rapport n°45**

(page 239 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 5 000 € au GROUPE SALERS ÉVOLUTION pour la réalisation de son programme 2008 de promotion-communication de la race Salers
- de procéder au paiement de cette subvention au vu d'un compte-rendu d'exécution technique et financier et de documents faisant état de la mise en évidence de la participation financière de la Région Auvergne et au vu d'un bilan quantitatif et qualitatif sur cette opération menée depuis 2003
- d'accepter que l'opération subventionnée ait pu débuter avant la présente décision.

- **Manifestations en faveur des produits de qualité : rapport n° 46**

(page 241 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
 - 5 000 € à la FR CIVAM D'Auvergne pour l'organisation de diverses manifestations autour des produits fermiers
 - 5 000 € à la FR CIVAM D'Auvergne pour l'organisation de l'opération "Ouvrir sa ferme pour offrir des garanties"
 - 2 000 € au COMITÉ DES CONCOURS AGRICOLES DE MONTLUÇON pour l'organisation de deux concours agricoles de race Charolaise des 4 au 6 mars et des 23 au 25 octobre 2008
 - 5 000 € au SITE REMARQUABLE DU GOÛT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY ET DE SA LENTILLE VERTE AOC pour la réalisation de la "Route de la Lentille"
 - 15 000 € au GROUPE SALERS ÉVOLUTION pour l'organisation des Journées Salers et du Concours National Salers à Mauriac (15) du 19 au 21 septembre 2008

- de procéder au paiement de ces subventions au vu d'un compte-rendu d'exécution technique et financier et de documents faisant état de la mise en évidence de la participation financière de la Région Auvergne
- d'accepter que les opérations subventionnées aient pu être réalisées avant la présente décision.

▪ **Regroupement des forêts sectionnelles : rapport n° 47**

(page 249 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 6 200 € à la commune de COMPAINS (63) pour la constitution d'un Syndicat Mixte de Gestion Forestière.

▪ **Plan de développement de massifs forestiers : rapport n° 48**

(page 251 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 67 700 € au CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE pour le démarrage de l'animation des PDM d'Echandelys (63), du massif de Montfaucon Nord (43), du massif d'Arlanc Ouest (63) et de la Sologne Bourbonnaise (03) ainsi que pour la poursuite de l'animation sur le massif Sud Margeride (Cantal), pour un montant éligible aux co-financements Région et FEADER de 135 400 €
- de procéder au versement de cette aide sur la base d'un récapitulatif des dépenses effectuées et d'un compte-rendu d'activités intégrant les indicateurs de suivi décrits dans le rapport
- d'accepter que l'animation des PDM ait pu débuter avant la présente décision.

▪ **Production avicole : rapport n° 49**

(page 258 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la prolongation de validité de l'aide régionale pour l'opération concernant M. MARC FAYOL à Montmorin (63).

ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

▪ **Fonctionnement des lycées publics et des E.R.E.A. : dotations complémentaires : rapport n° 50**

(page 259 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une dotation complémentaire de fonctionnement de 86 060 € au lycée de Mauriac.

▪ **Dotations forfaitaires pour travaux urgents dans les établissements publics : rapport n° 51**

(page 260 du rapport)

La Commission permanente décide d'abonder la dotation pour travaux urgents en faveur des établissements suivants, pour un montant total de 137 000 € :

- 44 000 € au lycée *Théodore de Banville* à Moulins
- 30 000 € au lycée général et hôtelier à Chamalières
- 23 000 € au lycée *La Fayette* à Clermont-Ferrand
- 40 000 € au lycée agricole de Rochefort-Montagne.

▪ **Aides régionales pour l'enseignement des langues - Stages intensifs en langues "Langue Plus Lycéens" : rapport n° 52**

(page 262 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne :

- à arrêter la liste des lycées publics et privés bénéficiaires
- à arrêter la liste des lycéens ou étudiants des classes post-baccalauréat bénéficiaires dans la limite de 800 pour l'ensemble des lycées de la Région Auvergne
- à lancer une consultation, sur la base de l'article 30 du code des marchés publics, pour confier à des prestataires l'organisation des stages intensifs et désigner, à la suite de cette consultation, les prestataires
- à signer avec les prestataires retenus un marché ainsi que les différents documents relatifs à cette opération
- à reconduire la modulation tarifaire suivante : 8,60 € de l'heure stagiaire pour les stages en anglais, et 10,30 € de l'heure stagiaire pour les stages en allemand, italien et espagnol.

▪ **Aides régionales pour l'enseignement des langues - Mise à disposition d'étudiants étrangers au sein des lycées : rapport n° 53**

(page 263 du rapport)

Pour le programme de mise à disposition d'étudiants étrangers dans les lycées, la Commission permanente décide de reconduire le programme de mise à disposition d'étudiants dans les lycées, de langue maternelle anglaise, allemande, espagnole, italienne, pour assurer des cours de conversation à hauteur de 7 heures par semaine et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne :

- à arrêter la liste des étudiants étrangers bénéficiaires et les mettre à disposition des lycées retenus pour l'année scolaire 2008/2009
- à arrêter la liste des lycées publics et privés bénéficiaires
- à verser mensuellement une bourse de 400 € (pour 7 heures par semaine) à chaque étudiant affecté dans un établissement de l'agglomération de Clermont-Ferrand ainsi qu'à Riom, Pont-du-Château et Lempdes, pendant l'année scolaire 2008/2009
- à verser mensuellement une bourse de 480 € (pour 7 heures par semaine) à chaque étudiant affecté en dehors de Clermont-Ferrand, Riom, Pont-du-Château et Lempdes, dans une ville située à moins d'une heure de transport SNCF de la capitale régionale (Volvic, Gannat, Vichy-Cusset, Issoire, Brassac-les-Mines, Courpière, Rochefort-Montagne, Varennes-sur-Allier, Thiers et Moulins-Yzeure), pendant l'année scolaire 2008/2009
- à verser mensuellement une bourse de 530 € (pour 7 heures par semaine) à chaque étudiant affecté en dehors de Clermont-Ferrand, Riom, Pont-du-Château et Lempdes, dans une ville située à plus d'une heure de transport SNCF de la capitale régionale (toute autre ville non mentionnée dans les deux alinéas précédents), pendant l'année scolaire 2008/2009
- à verser mensuellement un montant, calculé sur la base du tarif SNCF de seconde classe, couvrant les frais de déplacement pour les étudiants mis à disposition dans les établissements situés en dehors de l'agglomération clermontoise
- à acquérir auprès de la SNCF, au profit des étudiants devant acquitter au moins 20 € pour un aller-retour vers leur lycée d'affectation, autant de titres de transport qu'il sera nécessaire pour les trois premiers mois du programme.

▪ **Équipement des lycées publics : rapport n° 54**

(page 267 du rapport)

Pour la restructuration de la laverie du lycée *Montdory* à Thiers, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés attribués pour les lots suivants :

- lot 2 "menuiserie serrurerie" à la société POL AGRET, pour un montant de 6 520 € HT
- lot 3 "plâtrerie peinture" à la société LLORCA, pour un montant de 29 000 € HT
- lot 4 "revêtements sols" à la société IDÉE TRAVAUX, pour un montant de 24 733,30 € HT
- lot 6 "plomberie sanitaire ventilation" à la société B2C, pour un montant de 17 837,23 € HT.

▪ **Équipement des lycées publics : rapport n° 55**

(page 268 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'affecter un montant global de crédits de 1 039 400 € pour les opérations en maîtrise d'ouvrage définies en annexe au rapport
- d'attribuer un montant total de crédits de 536 100 € pour les opérations définies en annexe (programme général).

▪ **Aide à l'investissement dans les lycées privés et les maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation - Investissement dans les lycées privés : rapport n° 56**

(page 278 du rapport)

La Commission permanente décide d'arrêter le programme d'aides à l'investissement en faveur des établissements privés sous contrat d'association avec l'État et le montant des aides accordées par la Région Auvergne à :

- 7 650 € en faveur du lycée *La Chartreuse-Paradis* de Brive-Charensac, pour l'acquisition de matériels pédagogiques et informatiques
- 7 550 € en faveur du lycée professionnel privé de Monistrol-sur-Loire pour l'acquisition de matériels informatiques
- 7 250 € en faveur du lycée *Godefroy de Bouillon* à Clermont-Ferrand pour l'acquisition de matériels informatiques

La Commission permanente décide de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer avec chacun des bénéficiaires, une convention conforme à la convention-type annexée au rapport.

▪ **Programme prévisionnel des investissements et programme général annuel de travaux dans les lycées**

(rapport complémentaire n°132)

La Commission permanente prend acte des attributions décidées par la Commission d'appel d'offres.

Pour la rénovation d'un bâtiment d'internat et travaux d'aménagement divers au lycée *Charles et Adrien Dupuy* au Puy-en-Velay, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le marché de travaux qui sera conclu avec l'entreprise MERLE à Langeac, concernant le lot 3 - maçonnerie, pour 62 140 € HT.

Pour la rénovation du lycée agricole d'Yssingeaux - site du Piny-Haut - centre équestre, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le marché de travaux qui sera conclu avec l'entreprise CHAZALLON, à Saint-Germain Laprade, concernant le lot 6 - couverture bac acier, pour 206 321,19 € HT.

Pour la réfection des sanitaires de l'internat au lycée agricole de Brioude-Bonnefont - site de Saugues, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer :

- l'avenant n° 1 au marché de travaux, concernant le lot n° 1 - plâtrerie - peinture, attribué à l'entreprise CHARLES ET VIGOUROUX à Langeac
- l'avenant n° 1 au marché de travaux concernant le lot électricité attribué à l'entreprise BLANC à Saugues.

Pour la restructuration du lycée agricole d'Yssingeaux, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux concernant le lot n° 3 - courants forts courants faibles, attribué à l'entreprise CEGELEC au Puy-en-Velay.

Pour la réfection des sanitaires élèves dans le bâtiment d'externat au lycée *Maurice Guyot* à Montluçon, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le bureau d'études SAUNIER ET ASSOCIÉS à Clermont-Ferrand.

Pour les travaux de rénovation et d'extension des installations sportives couvertes au lycée *Claude et Pierre Virlogeux* à Riom, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux, concernant le lot n° 4 - menuiserie métallique - métallerie, attribué à l'entreprise BOUGERIE-DHUR à Aubière.

Pour la restructuration du lycée *Paul Constans* à Montluçon, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional à signer l'avenant n° 4 au marché de travaux concernant le lot n° 2 - démolition - gros œuvre attribué à l'entreprise TABARD CONSTRUCTION à Prémilhat.

Pour la rénovation du lycée agricole de Brioude-Bonnefont, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional à signer l'avenant n° 3 au marché de travaux concernant le lot n° 11 - cloisonnement - peinture attribué à l'entreprise P.G.B. à Brioude.

Pour la restructuration du bâtiment B - externat du lycée *Ambroise Brugière* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 4 au marché de travaux attribué à l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE à Clermont-Ferrand.

Pour la construction et la rénovation du lycée *Ambroise Brugière* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer :

- l'avenant n° 1 au marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, attribué au bureau OUEST COORDINATION à Champagne-au-Mont d'Or
- l'avenant n° 2 au marché de contrôle technique, attribué au bureau de contrôle APAVE à Clermont-Ferrand.

Pour la rénovation et la restructuration de la cité scolaire de Presles à Vichy-Cusset, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 3 au marché de contrôle technique, attribué au bureau de contrôle VÉRITAS à Clermont-Ferrand.

Pour la restructuration du lycée de Haute-Auvergne à Saint-Flour, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 3 au marché de contrôle technique, attribué au bureau de contrôle CETE APAVE LYONNAISE, à Tassin (69).

Pour la rénovation et l'extension du lycée *Roger Claudres* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 4 au marché de contrôle technique, attribué au groupement NORISKO CONSTRUCTION /SOCOTEC, à Clermont-Ferrand.

Pour les travaux de mise en sécurité au lycée agricole des Combrailles à Saint-Gervais d'Auvergne - Site de Pontaumur, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché de contrôle technique, attribué au Bureau d'études SECHAUD & BOSSUYT, à Clermont-Ferrand.

Pour l'extension et la restructuration du lycée agricole de Brioude-Bonnefont, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au cabinet ÎLOT ARCHITECTURE à Clermont-Ferrand.

Pour la rénovation du lycée agricole d'Yssingaux, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre attribué à la SARL d'architecture CHOMETTE/LUPI/CHOMETTE à Paris.

Pour la rénovation et la restructuration de la cité scolaire de Presles - *Albert Londres* à Vichy-Cusset, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre attribué à la SELARL RENÉ DOTTELONDE ET ASSOCIÉ à Paris.

Pour les mesures et les diagnostics "radon" réalisés dans 31 lycées de la région Auvergne, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché d'études, attribué à la société ACS à Redon (35).

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

▪ Actions collectives de formation professionnelle destinées à des personnes sans emploi/réponse aux besoins des entreprises : rapport n° 57

(page 285 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'accorder à ATHALIA CONSEIL une subvention maximale de 39 429 € en 2008 pour la formation d'un effectif indicatif de 6 personnes sans emploi au métier de Concepteur-Réalisateur-Intégrateur Nouvelles Technologies pour le groupe ATOS ORIGIN
- d'accorder aux bénéficiaires de cette action de formation le statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré
- d'accorder à l'organisme de formation SOUDAGE TECHNIQUE D'Auvergne une subvention maximale de 33 500 € en 2008 pour la formation d'un effectif indicatif de 5 personnes sans emploi au métier de Soudeur MAG pour l'entreprise LÉVIGNE-SERSIB
- d'accorder aux bénéficiaires de cette action de formation le statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré,
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions tri-partites correspondantes ainsi que leurs éventuels avenants.

▪ Fonds d'Intervention Régional : rapport n° 58

(page 288 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'approuver les actions de formation présentées dans le rapport au bénéfice des personnels de l'ADMR, de l'URIOPSS et de l'UNA Auvergne pour un coût total de 114 999,70 €
- d'accepter que certaines formations aient pu démarrer avant la présente décision
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions correspondantes avec l'ADMR, l'URIOPSS et l'UNA Auvergne ainsi que leurs éventuels avenants.

▪ **Formation des emplois-tremplins : rapport n° 59**

(page 293 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les aides suivantes :

- 891 € à LA VITRINE DE CHÂTEL à Châtel Montagne (03) pour la formation d'adaptation "Comptabilité et informatique de son agent de développement culturel et touristique"
- 140 € à la Compagnie LE PIED SUR LA TÊTE à Cusset (03) pour la formation d'adaptation "Pratique de la paie dans le spectacle vivant et l'audiovisuel" de son employée administrative
- 2 000 € à MUSIQUES VIVANTES à Vichy (03) dont 1 000 € en 2008 et 1 000 € en 2009, pour la formation d'adaptation "Musicien intervenant dans les domaines de la santé et du handicap" de sa musicienne intervenante
- 227,50 € à GEIST 21 à Cébazat (63) pour la formation d'adaptation "Élaboration des projets individualisés de sa technicienne d'insertion"
- 800 € au BIAU JARDIN à Gerzat (63) pour la formation d'adaptation "Remise à niveau et perfectionnement bureautique" de son animatrice du réseau d'adhérents
- 210 € au CLUB CÔTÉ NORD à Clermont-Ferrand (63) dont 70 € pour la formation d'adaptation Perfectionnement WORD et 140 € pour la formation d'adaptation "Prendre des notes et rédiger un compte rendu" de sa chargée de développement
- 729 € au VOLLEY BALL CLUB DE CHAMALIÈRES (63) pour la formation qualifiante Entraîneur fédéral 2^{ème} degré de son technicien du sport/agent de développement
- 180 € au CENTRE INTERNATIONAL POUR LE THÉÂTRE ITINÉRANT à Clermont-Ferrand (63) pour la formation d'adaptation "Gestion des entreprises culturelles : communiquer sur les indicateurs de gestion" de sa gestionnaire administrative et financière
- 2 000 € à l'association LES AMIS DU CAFÉ LECTURE à Clermont-Ferrand (63) pour la formation d'adaptation "Méthodologie et utilisation des N.T.I.C." de sa secrétaire
- 2 000 € à l'association CELAVAR Auvergne à Clermont-Ferrand (63) pour la formation d'adaptation "Méthodologie et utilisation des N.T.I.C." de son assistante administrative.

La Commission permanente décide d'accepter que certaines formations aient pu démarrer avant la présente décision et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions correspondantes ainsi que leurs éventuels avenants.

▪ **Investissement dans les organismes de formation : rapport n° 60**

(page 299 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 20 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Le Puy/Yssingaux, pour l'aménagement d'un plateau technique de soudure
- d'autoriser que la Chambre de Commerce et d'Industrie Le Puy/Yssingaux ait pu procéder à l'achat du matériel avant la présente décision
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Le Puy/Yssingaux la convention correspondante.

▪ **Travaux et équipements dans les CFA : rapport n° 61**

(page 301 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions d'aide à l'investissement en faveur des CFA du BTP, des CFA interprofessionnels, des CFA agricoles, du CFAS et du CFAI, selon le tableau joint au rapport, pour un montant total de 517 934 €
- de désaffecter l'engagement de 108 829 € en faveur de l'organisme gestionnaire de l'IFI d'Avermes
- de réaffecter cette somme en faveur de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Allier comme indiqué dans la décision de la Commission permanente du 29 mai 2007

- de déroger au règlement comptable et financier de la Région Auvergne pour les opérations réalisées, vue l'urgence, avant la décision la Commission permanente.

▪ **Loi du 13 août 2004 : financement des établissements de formation des secteurs social et paramédical : rapport n° 62**

(page 307 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de modifier des subventions votées au budget 2008 et d'accorder les subventions suivantes :

- 8 400 € au Centre Hospitalier Moulins-Yzeure
- 753 513 € à l'IRFSSA
- 1 380 196 € au Centre hospitalier de Vichy
- 46 130 € à l'IFMK

- d'arrêter le montant des subventions 2008 pour les Instituts de formation sociale suivants :

- 2 894 490 € à l'ITSRA
- 730 000 € à l'IRFSSA

- de procéder aux soldes des subventions 2008 aux établissements supports des écoles sanitaires ci-après :

- 2 099 € au Centre Hospitalier Moulins-Yzeure
- 378 857 € à l'IRFSSA
- 1 380 196 € au Centre hospitalier de Vichy
- 46 130 € à l'IFMK

- de procéder aux soldes des subventions 2008 aux écoles sociales suivantes :

- 1 521 987 € à l'ITSRA
- 380 000 € à l'IRFSSA.

▪ **Schéma régional des formations sanitaires et sociales : fixation des effectifs des formations d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier : rapport n° 63**

(page 313 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de fixer par arrêté les effectifs des formations d'aide-soignant d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier, conformément au rapport ; ces effectifs prendront effet à compter des rentrées de janvier 2009

- de retenir des critères de priorité d'accès aux formations partielles d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier tel que définis dans le rapport

- de surseoir à la fixation des effectifs de l'IFAS de Maurs et de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour négocier avec le Conseil régional de Midi-Pyrénées, un cofinancement de cet Institut, sur la base d'une capacité maximum d'accueil par Unité de formation, qui pourrait être de 38 avec un effectif minimum en formation complète de 30.

SERVICES COMMUNS

▪ **Information-conseil sur la VAE : rapport n° 64**

(page 319 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention complémentaire de 58 000 € à l'Association régionale des CIBC d'Auvergne pour le fonctionnement des Points-conseil en VAE en 2008 au titre du FSE.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BOURSES ET RECHERCHE

Ouverture d'un cycle préparatoire intégré international à l'École Nationale Supérieure de Chimie de Clermont-Ferrand (É.N.S.C.C.F.) : rapport n° 65

(page 321 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'accorder à l'É.N.S.C.C.F. une subvention exceptionnelle de 62 000 € pour financer les équipements pédagogiques nécessaires à l'ouverture d'un cycle préparatoire intégré international à la rentrée prochaine
- de donner mandat au Président du Conseil régional d'Auvergne pour mettre en œuvre toutes les modalités nécessaires à la mise en place de cette action.

Bourses d'études : aides à la mobilité internationale : rapport n° 66

(page 323 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de reconduire le programme Aides à la Mobilité Internationale en permettant à chaque étudiant qui aurait un nouveau projet à l'étranger de pouvoir solliciter une nouvelle aide, dans le cadre des critères d'attribution de ce programme
- de donner délégation à la Commission qui sera chargée de désigner les bénéficiaires des bourses
- de verser 500 € à chaque bénéficiaire selon les modalités suivantes : 250 € au départ de l'étudiant après validation du stage par l'établissement et décision de la Commission et 250 € au retour de stage après validation de l'établissement
- de donner mandat au Président du Conseil régional d'Auvergne pour passer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce programme.

Recherche et innovation technologique - Allocations de recherche - Chaires régionales d'excellence - Allocations de docteur-ingénieur : rapport n° 67

(page 326 du rapport)

Aides au développement de la recherche : Allocations de recherche

La Commission permanente décide :

- d'accorder les allocations de recherche aux projets suivants :
 - "Territoire, Agriculture, Alimentation en Auvergne" :
 - 2 allocations doctorales et 1 allocation post-doctorale à l'INRA
 - 1 allocation post-doctorale à l'Université Blaise Pascal
 - 1 allocation post-doctorale au Cémagref
 - 1 allocation post-doctorale à l'Université d'Auvergne
 - "Environnement" :
 - 1 allocation doctorale et 1 allocation post-doctorale à l'Université Blaise Pascal
 - 1 allocation post-doctorale à l'INRA
 - "Santé" : 2 allocations doctorales et 1 allocation post-doctorale à l'Université d'Auvergne
 - "Innovapole" : 2 allocations doctorales et 2 allocations post-doctorales à l'Université Blaise Pascal
 - "Thématiques émergentes" : 1 allocation doctorale à l'Université d'Auvergne
- d'affecter à ce programme 540 000 € soit 420 000 € au titre de l'année 2008 et 120 000 € au titre de l'année 2009 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'année concernée)

- de verser cette aide à l'organisme dont dépendra chaque étudiant, soit pour l'année 2008 :
 - 100 000 € à l'INRA
 - 170 000 € à l'Université Blaise Pascal
 - 20 000 € au Cémagref
 - 130 000 € à l'Université d'Auvergne

selon les modalités suivantes :

- pour une allocation doctorale :
 - 1^{ère} année : 30 000 € à la signature de la convention
 - 2^{ème} année : 15 000 € sur production d'un état récapitulatif des paiements de la 1^{ère} année accompagné de la photocopie des bulletins de salaire versé par l'organisme employeur et d'une synthèse sur l'avancée des travaux
 - pour une allocation post-doctorale : la totalité de l'allocation, soit 20 000 €, sera versée dès la signature de la convention ; il sera demandé à l'organisme employeur un état récapitulatif des paiements et une synthèse sur les recherches effectuées (résultats et perspectives).
- de donner mandat au Président du Conseil régional d'Auvergne pour désigner les candidats et passer toutes les conventions ou avenants nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

- Aides au développement de la recherche : Allocations de recherche en sciences humaines et sociales

La Commission permanente décide :

- d'accorder à l'Université Blaise Pascal, pour l'année universitaire 2008/2009 :
 - une allocation post-doctorale à M. Serban C. MUSCA (40 000 €)
 - une allocation doctorale (30 000 € par bénéficiaire) à Melle Marion DACKO (2^{ème} année), M. Marion LEFEUVRE (2^{ème} année), Melle Lydie MENADIER (2^{ème} année) Melle Isabelle MALLET (3^{ème} année), Melle Delphine COIN (3^{ème} année) (renouvellements) ; Mme Marie-Anne LENAIN, M. Julien BOUCHET, Melle Julie GIANGIOBBE (nouvelles demandes)
- de faire appel à la liste complémentaire en cas de désistement :
 - allocations doctorales : Melle Sandra CHABERT, Melle Émilie FERNANDEZ, M. Joël CARIOLLE
 - allocation post-doctorale : Melle Nathalie VAN der PUTTEN
- d'affecter un montant global de 280 000 € à ce programme
- d'accorder à chaque bénéficiaire d'une allocation doctorale, une aide financière d'un montant annuel de 30 000 € toutes charges salariales comprises, pendant 3 ans pour les nouvelles demandes et pendant 2 ans pour les étudiants entrant en 2^{ème} année de thèse (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires aux budgets des années concernées)
- de verser ces crédits à l'Université Blaise Pascal
- de donner mandat au Président du Conseil régional d'Auvergne pour passer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce programme.

- Les chaires régionales d'excellence

La Commission permanente décide :

- d'accorder à l'Université Blaise Pascal une chaire d'excellence pour une durée de 2 ans
- de retenir la candidature de M. Boualem BENATALLAH dont le laboratoire d'accueil est le LIMOS de l'Université Blaise Pascal
- de verser un crédit de 220 549 € à l'Université Blaise Pascal dont dépend M. BENATALLAH
- de donner mandat au Président du Conseil régional d'Auvergne pour passer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce programme.

- Allocations de docteur-ingénieur

La Commission permanente décide de verser un crédit de 19 382 € au C.N.R.S. pour le compte de M. Johan FANTON et d'accorder cette allocation pendant 3 ans (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires aux budgets des années concernées).

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

- **Contrats régionaux de développement durable du territoire : rapport n° 68**

(page 343 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer au SIVU Sarcelles - Marcillat en Combrailles (03) une subvention de 206 000 € au titre du FRADDT-EPCI de la Communauté de communes du Pays de Marcillat-en-Combraille pour financer la création d'un centre d'hébergement
- d'attribuer à la Communauté de communes en Pays Saint-Pourcinois (03) une subvention de 13 560 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'aménagement et la réhabilitation des salles des écoles intercommunales de musique de Saint-Pourçain-sur-Sioule et Chantelle
- d'attribuer à la Communauté de communes du Pays de Lapalisse (03) une subvention de 400 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la création d'un centre routier et logistique situé Z.A.E. "Sud Allier" à Lapalisse

Vote contre du groupe vert et de Yves Gueydon.

- d'attribuer à la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac (15) une subvention de 250 000 € (50 000 € au titre du FRADDT-PAYS et 200 000 € au titre du FRADDT-EPCI) pour financer la création d'un espace libre de cultures urbaines situé au lieu-dit La Ponétie à Aurillac
- d'attribuer à la Communauté de communes du Pays de Montsalvy (15) une subvention de 3 240 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'étude de faisabilité pour la valorisation de produits agro-alimentaires de terroir (atelier de transformation de produits carnés)
- d'attribuer à la Commune d'Ydes (15) une subvention de 291 000 € au titre du FRADDT-EPCI de la Communauté de communes de Sumène Artense pour financer la création d'une unité pour parkinsoniens
- d'attribuer à l'Association du Pays de Saint-Flour - Haute Auvergne (15) une subvention de 11 200 € au titre du FRADDT-PAYS pour financer le référencement de l'offre territoriale
- d'attribuer à la Communauté de communes Loire Semène (43) une subvention de 290 000 € (100 000 € au titre du FRADDT-PAYS et 190 000 € au titre du FRADDT-EPCI) pour financer la création d'une pépinière d'entreprises à Pont Salomon
- d'attribuer à la Communauté de communes du Pays de Montfaucon (43) une subvention de 252 650 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la création d'une bibliothèque-médiathèque à Dunières
- d'attribuer à la Communauté de communes du Pays de Montfaucon (43) une subvention de 40 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la création d'une bibliothèque à Saint-Romain Lachalm
- d'attribuer à la Communauté de communes des Sucs (43) une subvention de 180 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer les acquisitions foncières et les frais d'études liés à la construction du complexe omnisports de Choumouroux
- d'attribuer à la Communauté de communes des Sucs (43) une subvention de 25 165 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer les acquisitions foncières nécessaires à la création de la zone d'activités de Groumessomme

- d'attribuer à la SARL Ciné Dyke (43) une subvention de 100 000 € au titre du FRADDT-EPCI de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay pour financer la création d'un cinéma Multiplexe en centre-ville du Puy-en-Velay
- d'attribuer à la Communauté de Commune du Mézenc (43) une subvention de 40 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la création de la Maison du fin Gras
- d'attribuer à la Communauté de communes du Pays d'Olliergues (63) une subvention de 100 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer les honoraires et travaux pour la création d'une boulangerie/bar dans le bâtiment dit de l'ancienne cure, situé Le Bourg au Brugeron (à l'exclusion des dépenses d'acquisition de mobilier)
- d'attribuer à l'Association de Réflexion et d'Étude du Bassin de Thiers (63) une subvention de 25 000 € pour financer la 2ème année d'animation, de suivi et d'évaluation du Contrat "Auvergne +" du Territoire de Projet du Bassin de Thiers
- d'attribuer à l'Association de Réflexion et d'Étude du Bassin de Thiers (63) une subvention de 16 863 € au titre du FRADDT-PAYS pour financer l'étude d'optimisation des déplacements à l'échelle du Territoire de projet du Bassin de Thiers
- d'attribuer à l'Association du Pays du Grand Sancy (63) une subvention de 24 697 € pour financer une étude de recensement et de qualification de l'immobilier professionnel vacant
- d'attribuer à la Communauté de communes du Massif du Sancy (63) une subvention de 200 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la création d'une médiathèque à la Bourboule
- d'attribuer au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles (63) une subvention de 31 150 € au titre du FRADDT-PAYS pour financer la réalisation d'une étude sur la valorisation du transport ferré en Combrailles
- de ramener la subvention attribuée en janvier 2008 à la Communauté de communes Sumène Artense (15) pour financer un poste d'accueil de 5 867 € à 5 165 €
- d'accepter que ces opérations aient pu débuter avant la présente décision.

▪ **Revitalisation du patrimoine rural : rapport n° 69**

(page 367 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 20 100 € à la commune de SIAUGUES-SAINTE-MARIE, pour financer l'aménagement de locaux associatifs dans l'ancien presbytère
 - 31 900 € à la commune de PIONSAT, pour financer la réhabilitation et l'extension du café de la Halle
 - 9 600 € à la commune de QUEUILLE, pour financer la réhabilitation du four communal
- et d'accepter le démarrage anticipé des opérations de SIAUGUES-SAINTE-MARIE et de PIONSAT.

▪ **Désaffectation de subventions : rapport n° 70**

(page 370 du rapport)

Lors de ses réunions précédentes, la Commission permanente du Conseil régional d'Auvergne a décidé d'annuler les subventions d'investissements détaillées dans le rapport. Ces subventions ayant fait l'objet d'un retrait d'engagement, elles doivent maintenant faire l'objet d'une désaffectation pour permettre de disposer à nouveau des crédits concernés.

▪ **Présentation de quatre projets acceptés en Comité de programmation Massif central pour le cofinancement par la Région Auvergne au titre de la convention interrégionale du Massif central 2007/2013 : rapport n° 71**

(page 377 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de valider le financement des quatre projets présentés au titre de la Convention interrégionale du Massif central 2007/2013, sous réserve d'un avis favorable du Comité de programmation du 2 juillet 2008

- d'accepter un commencement anticipé des projets portés par le COLLECTIF VILLE-CAMPAGNE, l'IPAMAC et le SYNDICAT MIXTE DES MONTS DE LA MADELEINE
- de verser les subventions suivantes :
 - 7 400 € au COLLECTIF VILLE-CAMPAGNE pour le projet *Favoriser l'émergence, le développement et la portée des politiques d'accueil dans le Massif central – Résoudre les points de blocage et élaborer des préconisations*
 - 6 000 € à l'IPAMAC pour la mise en œuvre du programme d'actions *Accueil d'actifs*
 - 4 000 € à l'IPAMAC pour la mise en œuvre du programme d'actions *Développement et valorisation d'un tourisme durable dans les Parcs Naturels Régionaux du Massif central*.

▪ **Dispositif d'accompagnement pour l'accès au haut débit via des installations satellite pour les particuliers non éligibles à l'ADSL : conventions Région/FAI et Région/Départements : rapport n° 72**

(page 383 du rapport)

- La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer :
- la convention "Dispositif d'accompagnement en vue de faciliter l'accès au Haut Débit via des solutions satellite pour les particuliers de la Région Auvergne non éligibles à l'ADSL" avec les fournisseurs d'accès internet (FAI)
 - l'avenant n°3 à la convention Région/Départements de résorption des zones non desservies en Haut Débit, intitulé "Dispositif d'accompagnement en vue de faciliter l'accès au Haut Débit via des solutions satellite pour les particuliers de la Région Auvergne non éligibles à l'ADSL".

▪ **Subvention à l'Université Blaise Pascal pour les projets Campus Numérique et Université Numérique de la Région Auvergne : rapport n° 73**

(page 398 du rapport)

- La Commission permanente décide :
- d'accorder une subvention de 88 245 € à l'UNIVERSITÉ BLAISE PASCAL, dans le cadre de la 2^{ème} tranche du projet Campus Numérique d'Auvergne, constituant le solde de l'opération inscrite au Contrat de Plan État-région 2000-2006
 - d'accepter le commencement anticipé de cette 2^{ème} tranche d'opérations
 - d'accorder à l'UNIVERSITÉ BLAISE PASCAL une subvention de 75 000 € en investissement et de 100 000 € en fonctionnement dans le cadre du projet d'Université Numérique de la région Auvergne (UNRA).

▪ **Auverdata Territoires : "Auvergne Haut-Débit" - Tarifs collectivités locales pour les extensions du réseau électrique pour les Très Petits Sites Techniques : rapport n° 74**

(page 408 du rapport)

La Commission permanente décide la création de l'enveloppe 905.56-20415/18238 qui sera alimentée en crédits de paiement pour 2008 par virement interne à partir de l'imputation 905.56-20414/8002, cela pour financer les subventions versées par la Région Auvergne aux syndicats départementaux d'électrification du Cantal et de la Haute-Loire. Ces subventions correspondent à la participation de la Région Auvergne aux extensions du réseau électrique indispensables à l'alimentation des Très Petits Sites Techniques dans le cadre du déploiement du réseau "Auvergne Haut Débit", conformément à la décision de la Commission Permanente n° 08-1639 du 3 mars 2008.

▪ **Auverdata Territoires : Convention Points Visio Publics modifiée à la demande de la CAF, de la CPAM et de l'URSSAF de la Haute-Loire : rapport n° 75**

(page 409 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président de la Région Auvergne à signer la convention de partenariat relative aux Points Visio-Public modifiée avec la CAF, la CPAM et l'URSSAF de la Haute-Loire pour une durée allant de sa signature à fin 2008.

▪ **Auverdata Territoires : Désignation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le Schéma du Haut et du Très Haut Débit en Auvergne : rapport n° 76**

(page 420 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le marché avec le groupement Strategic Scout (mandataire), Avisem, eReso et DS Avocats pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur le schéma du Haut et du Très Haut Débit en Auvergne pour un montant de :

- Tranche ferme : 140 100 € HT
- Tranche conditionnelle : 90 500 € HT.

▪ **Auverdata Territoires : Enrichissement de la gamme des débits possibles (lot 1 d'Auverdata.net) : rapport n° 77**

(page 422 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil Régional d'Auvergne à intégrer les nouveaux types de lien SDSL et Fibre Optique (500 Kb/s et 1Mb/s, 4 Mb/s et 8 Mb/s) dans la gamme des débits possibles sur le lot 1 et le lot 2 du marché Auverdata.Net V3.

▪ **Auverdata Territoires : Expérimentations Formation Ouverte A Distance (FOAD) avec l'AFPA et l'ENESAD : rapport n° 78**

(page 428 du rapport)

La Commission permanente décide d'acter le principe d'accompagnement d'une double expérimentation de Formation Ouverte A Distance (FOAD) avec l'AFPA et l'ENESAD pour un montant global de 109 600 €. Chaque expérimentation fera l'objet d'une convention de partenariat avec l'AFPA et l'ENESAD, conventions qui seront soumises ultérieurement à l'exécutif régional.

▪ **Auverdata Territoires : Marché de services relatif au plan de communication dédié aux programmes numériques portés par la Région Auvergne : rapport n° 79**

(page 455 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer un marché de services avec l'entreprise ID COMMUNES - LGDB CONSULTANTS à Paris, afin de conduire le plan de communication relatif aux programmes numériques régionaux.

▪ **Schéma régional des Technologies de l'Information et de la Communication "Auverdata Entreprises" : rapport n° 80**

(page 460 du rapport)

La Commission permanente décide de réactiver le programme AUVERDATA ENTREPRISES jusqu'à fin 2010 pour les quelques entreprises associations, communes, groupements de communes, personnes de droit privé ou organismes consulaires qui resteraient inéligibles au DSL à l'issue du PPP et de l'évolution du réseau à la charge de FT.

▪ **Ruralitic : demande de changement de bénéficiaire : rapport n° 81**

(page 461 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser à procéder au changement de bénéficiaire de la subvention destinée à soutenir la manifestation RuraliTIC et d'attribuer une subvention de 23 920 € à la société PPP AGENCY.

POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE

▪ **Logement des jeunes - Foyers des jeunes travailleurs : rapport n° 82**

(page 463 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la modification de l'arrêté attributif de subvention du CORUM SAINT-JEAN (63), l'opération et son montant demeurant identiques.

▪ **Création d'habitat en milieu rural : rapport n° 83**

(page 464 du rapport)

Au titre de l'action "Logement public rural", la Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 106 636 € détaillées dans le rapport.

Au titre de l'action "Installation de nouveaux entrepreneurs ruraux", la Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 45 000 € détaillées dans le rapport.

▪ **Habitat des territoires ruraux - public : rapport n° 84**

(page 468 du rapport)

Au titre de l'action "Aide à la création de logements locatifs neufs", la Commission permanente décide d'accepter de prolonger jusqu'au 1^{er} décembre 2008 la validité de l'arrêté du 12 décembre 2005 attribuant une subvention de 29 400 € à la commune de MOUDEYRES (63).

▪ **Habitat des territoires ruraux - privés : rapport n° 85**

(page 469 du rapport)

Au titre de l'action "Logements locatifs ruraux", la Commission permanente décide d'accepter le démarrage anticipé des opérations des communautés de communes de COMMENTRY/NÉRIS-LES-BAINS (03), de la RÉGION DE MONTMARSAULT (03), de CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS (15), du PAYS DE MURAT (15), du PAYS DE SAINT-FLOUR (15) et du HAUT-LIGNON (43).

Au titre de l'action "Prime régionale contre la vacance des logements", la Commission permanente décide d'accepter le démarrage anticipé des opérations des communautés de communes VAL DE BESBRE et SOLOGNE BOURBONNAISE (03) et VARENNES FORTERRE (03).

ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES

▪ Politique de l'énergie - Plan Bois Énergie : rapport n° 86

(page 473 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer un total de subventions de 15 798 € destinés à financer les opérations suivantes :

- 6 900 € à la SARL CELAUR ÉNERGIE, pour une étude de faisabilité concernant un complexe industriel de production d'énergie utilisant principalement du bois
- 8 898 € à la commune de SAINT-PRIVAT-D'ALLIER, pour une chaudière bois pour la salle polyvalente.

▪ Politique de l'énergie - Plan Soleil : rapport n° 87

(page 476 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer un total de subventions de 63 854 € destinées à financer les opérations mentionnées dans le rapport, dont :

- 35 592 € à des maîtres d'ouvrages privés
- 18 662 € à des collectivités
- 9 600 € à LOGIDÔME.

▪ Politique de l'énergie - Aides aux études : rapport n° 88

(page 481 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 1 155 € à la commune de LEZOUX, pour la réalisation d'un diagnostic énergétique sur son groupe scolaire.

▪ Politique de l'énergie - Réseau Énergie : rapport n° 89

(page 482 du rapport)

La Commission permanente décide de verser une subvention de 7 500 €, pour financer des actions de sensibilisation à l'éco-construction portées en 2008 par l'association APROMER.

▪ Politique de l'énergie - Bilan du marché 2007 relatif au "Chèque Énergie Auvergne" : rapport n° 90

(page 483 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver le bilan de la 1^{ère} année de fonctionnement du dispositif "Chèque Énergie Auvergne" et de valider les éléments concernant le nouveau marché.

▪ Politique de l'eau - Établissement public Loire : rapport n° 91

(page 485 du rapport)

La Commission permanente décide, au titre du contrat de projet interrégional État-Région, d'attribuer une subvention de 81 206 € à l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE, pour couvrir les dépenses réalisées par l'établissement au titre de sa participation au Plan d'Actions de Prévention des Inondations de la Loire Amont (PAPILA) 1^{ère} génération et ventilée de la manière suivante :

- 17 319 € consacrés aux actions de développement de la conscience du risque
- 1 956 € consacrés aux actions d'amélioration de la prévention et de la prévision des crues

- 20 769 € consacrés aux actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens face aux inondations
- 41 162 € consacrés aux actions localisées de protection face aux inondations.

Les dépenses réalisées antérieurement à la présente décision seront prises en compte. Conformément à l'accord entre la Région et l'Établissement Public Loire, cette aide viendra clore la participation de la Région aux actions du PAPILA.

▪ **Politique de l'eau - Pollution des eaux : rapport n° 92**

(page 487 du rapport)

La Commission permanente décide, au titre du soutien de la Région Auvergne au programme d'actions Phyt'Eauvergne, de verser pour l'année 2008, à la FÉDÉRATION RÉGIONALE DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES D'AUVERGNE (FRÉDON Auvergne) une subvention de 24 998 € ventilée de la manière suivante :

- 4 598 € consacrés à la connaissance et au suivi de la situation régionale de la contamination des eaux par les pesticides : gestion du réseau et bilan 1997-2008
- 12 474 € consacrés aux actions d'animation générale : expertise technique, animation du groupe Phyt'Eauvergne, réseau de Communes références, réseau de fermes de référence et intervention dans les établissements d'enseignement
- 7 926 € consacrés aux opérations spécifiques pour 2008 : journée des hydrogéologues agréés et journées SAGE, création d'un module cartographique pour le partage et l'interprétation des données, journées d'informations pour les élus

Étant précisé que cette subvention s'applique sur les dépenses engagées en 2008 et que son versement devra être sollicité avant l'échéance du 31 décembre 2008.

▪ **Sensibilisation à l'environnement et au développement durable : rapport n° 93**

(page 490 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer à l'ASSOCIATION DE GESTION DU COLLECTIF RÉGIONAL D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT AUVERGNE :

- une subvention de 10 000 € pour financer la conception d'une exposition sur la cueillette
- une subvention forfaitaire de 7 000 € pour financer l'organisation des rencontres régionales de l'éducation à l'environnement sur le thème de l'énergie et dont les crédits correspondants devront être sollicités par le bénéficiaire avant le 31 décembre 2008.

▪ **Dérogations : rapport n° 94**

(page 493 du rapport)

La Commission permanente décide de déroger au règlement financier et comptable de la Région Auvergne et d'accorder un délai supplémentaire d'un an pour le commencement des travaux des opérations mentionnées dans le rapport, relatives à des installations solaires et de chaudières automatiques au bois.

▪ **Agenda 21 : participation à des colloques, des foires, des expositions : rapport n° 95**

(page 497 du rapport)

La Commission permanente décide de verser au centre AGROPARISTECH ENGREF de Clermont-Ferrand la somme de 7 500 € correspondant aux frais d'inscription et de participation au colloque sur "le développement durable, fédérateur d'une nouvelle ingénierie territoriale", les 24 et 25 septembre 2008 à Clermont-Ferrand.

COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS

- **Infrastructures ferroviaires - Étude préliminaire sur l'amélioration de la relation Le Puy en Velay / Saint-Étienne : rapport n° 96**
(page 499 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver la participation de la Région Auvergne au financement des études préliminaires d'amélioration de la relation Le Puy-en-Velay/Saint-Étienne, réalisées sous maîtrise d'ouvrage de RFF et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention correspondante et ses éventuels avenants.

- **Fonctionnement des transports collectifs de voyageurs - Desserte de VULCANIA : rapport n° 97**
(page 501 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'approuver la participation de la Région Auvergne au financement de l'exploitation et de la communication concernant la desserte de Vulcania et du Puy de Dôme, pour l'année 2008
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention correspondante et ses éventuels avenants, et à verser les concours financiers régionaux sur demande du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise, maître d'ouvrage de l'opération.

CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

CULTURE

- **Équipement mobilier des bibliothèques : rapport n° 98**
(page 503 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 25 000 € à la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, pour l'acquisition de mobilier destiné à la médiathèque de La Bourboule et d'accepter que l'acquisition de ce mobilier ait eu lieu avant la présente décision.

- **Projets culturels de territoire : rapport n° 99**
(page 504 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 6 000 € à la Communauté de Communes du PAYS DE PIERREFORT pour le financement du poste d'agent de développement culturel, correspondant à la seconde année de l'aide régionale.

- **Manifestations culturelles : rapport n° 100**
(page 505 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder un montant global de 214 720 € aux bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport et d'accepter que certaines de ces actions aient démarré avant la présente décision.

- **Spectacle vivant : création et diffusion : rapport n° 101**
(page 509 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 000 € à l'association RAFALES D'ART pour la participation de Patrice Bourgeon et de la Compagnie des Zincs au Festival Off d'Avignon, avec le spectacle "Quatre Julots, chanson du milieu"

- 5 000 € à M. JOACHIM TRUJILLO, pour le financement de ses activités de programmation musicale 2008 du café-concert "La Sangria" et d'autoriser le démarrage de ces activités avant la présente décision
- 17 500 € à l'association REGARDS ET MOUVEMENTS, pour la réalisation de ses activités culturelles au titre de l'année 2008 et d'accepter que ces activités aient démarré avant la présente décision.

▪ **Image : création et diffusion : rapport n° 102**

(page 512 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'accorder une subvention de 22 000 € à l'association PLEIN CHAMP pour le financement de ses activités de diffusion, d'animation et d'information cinématographiques et d'accepter que ces activités aient débuté avant la présente décision
- d'accepter de déroger à l'article 14 de la convention 06.1241 conclue avec la SARL LES ENRAGÉS.

▪ **Arts plastiques : création et diffusion : rapport n° 103**

(page 514 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'association VEAUCE POPULI, pour ses actions de promotion de la création interdisciplinaire
 - 15 000 € à la ville de VICHY, pour l'organisation d'une exposition des œuvres de Marcoville intitulée "Marcoville... d'eau"
- et d'autoriser que ces opérations aient débuté avant la présente décision.

▪ **Livre et lecture : création et diffusion : rapport n° 104**

(page 516 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder :

- une subvention de 5 145 € aux ÉDITIONS BLEU AUTOUR pour l'édition du catalogue du Centre National du Costume de Scène, intitulé "Costumes des Mille et une Nuits"
- un montant global de subventions de 21 255 € aux maisons d'éditions mentionnées dans le rapport, pour financer la publication de divers ouvrages.

▪ **Éducation artistique : rapport n° 105**

(page 518 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 3 000 € à la FÉDÉRATION AUVERGNE DE LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES BATTERIES ET FANFARES pour le financement de ses activités de formation pour l'année 2008
- 3 000 € à l'association ETC... ART pour la présentation de la création de *L'empreinte de l'ange* de Nancy Hudson dans plusieurs lycées de la région
- 2 600 € à la ville de VICHY pour l'organisation de deux stages pour l'Orchestre Symphonique des Jeunes de l'Allier, mis en place par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Vichy
- 12 000 € à la COMPAGNIE DOMINIQUE FREYDEFONT pour ses actions culturelles dans les lycées de la région
- 15 000 € à L'ASSOCIATION DU FESTIVAL DU FILM POUR L'ENFANCE (AFFE) pour ses actions d'éducation à l'image et d'accepter que ces opérations aient débuté avant l'attribution de la subvention régionale
- 3 000 € à la COMPAGNIE FLEURS DE PEAU pour la réalisation de ses activités culturelles de sensibilisation artistique et d'accepter que ces activités aient démarré avant la date d'attribution de la subvention régionale
- 1 000 € au CINÉ BRASS QUINTET pour la réalisation de ses stages "Destination Rio" en 2008.

▪ **Patrimoine architectural : rapport n° 106**

(page 523 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'accorder un montant global de subventions de 1 080 374 € à répartir entre les bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport, d'octroyer un délai de 24 mois à compter de la présente décision, pour lancer les travaux subventionnés ou d'accepter que certains bénéficiaires aient dû commencer les travaux avant la date de notre présente décision
- d'accorder à la commune de SAINT CIRGUES SUR COUZE un délai supplémentaire de un an pour commencer les travaux prévus
- d'annuler les trois subventions votées en faveur de la commune de LA CHAISE DIEU le 29 mai 2007, de désaffecter ces crédits, de réattribuer ces subventions au SYNDICAT MIXTE DE TRAVAUX DE LA CHAISE DIEU, d'octroyer un délai de 24 mois à compter de la présente décision, pour lancer les travaux subventionnés ou d'accepter que certains bénéficiaires aient dû commencer les travaux avant la présente décision.

▪ **Mise en valeur des jardins protégés : rapport n° 107**

(page 529 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder un montant global de subventions de 16 085 € à répartir entre les bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport, d'octroyer un délai de 24 mois à compter de la présente décision, pour lancer les travaux subventionnés ou d'accepter que certains bénéficiaires aient dû commencer les travaux avant la présente décision.

▪ **Mise en valeur des demeures historiques : rapport n° 108**

(page 530 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder un montant global de subventions de 16 009 € à répartir entre les bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport, d'octroyer un délai de 24 mois à compter de la présente décision, pour lancer les travaux subventionnés ou d'accepter que certains bénéficiaires aient dû commencer les travaux avant la présente décision.

▪ **Archéologie : rapport n° 109**

(page 532 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 4 000 € à la Communauté de Communes du PAYS DE SAINT-FLOUR pour le financement des travaux de restauration et la valorisation du dolmen de la "Table du Loup" à Sérriers.

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 15 000 € à la Ville du Puy-en-Velay pour l'organisation de l'événement Mammouths 2010 ; le versement de cette somme se fera à hauteur de 3 000 € en 2008, 5 000 € en 2009 et 7 000 € en 2010
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention triennale avec la ville du Puy-en-Velay en ce sens.

▪ **Étude et valorisation du patrimoine culturel occitan : rapport n° 110**

(page 534 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer un montant global de subventions de 34 500 € à répartir entre les bénéficiaires mentionnés dans le rapport et d'autoriser que certaines de ces actions aient débuté avant la présente décision.

INVENTAIRE

▪ **Schéma régional de l'inventaire : rapport n° 111**

(page 537 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l'État l'avenant à la convention de mise à disposition relative à la restitution des véhicules affectés à l'inventaire.

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

▪ **Vie associative : rapport n° 112**

(page 541 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 1 000 € à l'association CIMADE pour lui permettre d'accueillir des stagiaires en formation et d'organiser des permanences dans plusieurs villes de la région
- 1 000 € à l'association ADOT 63 pour contribuer à la mise en œuvre des Cinquièmes Foulées Automnales
- 1 000 € au GROUPEMENT ÉTUDIANT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT AUX PERSONNES INCARCÉRÉES pour l'organisation des Assises Nationales du GENEPI qui ont eu lieu à Clermont-Ferrand, les 29 et 30 mars 2008 et d'accepter que cette opération (débat/formations) ait eu lieu avant la présente décision
- une subvention exceptionnelle de 1 500 € au GROUPEMENT DES INTELLECTUELS AVEUGLES OU AMBLYOPES (GIAA - section du Puy-de-Dôme) pour l'acquisition de matériels permettant l'enregistrement numérique de sa librairie sonore
- 1 000 € à l'association SOLIDARITÉ TCHÉTCHÉNIENNE 63 pour lui permettre de former les militants à l'accueil et l'intégration des réfugiés demandeurs d'asile tchétchènes et favoriser des actions entreprises en Auvergne de préservation de la culture tchétchène.

▪ **Emplois-tremplins : rapport n° 113**

(page 545 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 à la convention du 20 novembre 2006, en tenant compte de la nouvelle candidate, Melle Jennifer Montesinos, pour le poste d'agent de développement touristique et culturel
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer avec chaque association et bénéficiaire présentés dans le rapport les conventions relatives à la création d'emplois-tremplins.

▪ **Culture scientifique, éducation et prévention : rapport n° 114**

(page 560 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 800 € à M. Mwanza PAULO, au titre du Prix du Conseil régional attribué dans le cadre du Prix de l'Éducation 2008
- 4 000 € à la fondation ZELLIDJA pour apporter un complément de 1 000 € à chacune des bourses attribuées aux quatre jeunes Auvergnates, lauréates 2007 : Marion Barbier, Clémence Rusek, Marion Comptour et Anis Chakib et d'accepter que cette opération (les quatre voyages thématiques) ait eu lieu avant la présente décision

- 5 000 € à l'association MÉCA PASSION pour l'ensemble des actions pédagogiques qu'elle mène envers les jeunes : éveil sur différentes problématiques de la société, travail de mixité générationnelle, éducation à l'environnement et sensibilisation au développement durable, recherche et innovation, développement de la culture scientifique, conception de prototypes et présentation des réalisations avec rencontre du public et échanges d'informations et d'accepter que cette opération (présentation du village électrique) ait eu lieu avant la présente décision.

▪ **Aide à la préparation du BAFA/BAFD : rapport n° 115**

(page 564 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une aide globale de 686 € à répartir aux diplômés BAFA/BAFD mentionnés dans le rapport.

▪ **Chantiers de jeunes bénévoles : rapport n° 116**

(page 567 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 11 500 € à l'association CONCORDIA
- 12 500 € à l'association ÉTUDES ET CHANTIERS
- 15 500 € à l'association JEUNESSE ET RECONSTRUCTION
- 9 500 € à l'association SOLIDARITÉ JEUNESSE
- 1 000 € à l'association LES AMIS DE LÉOTOING
- 1 000 € à l'association LES AMIS DE SAUSSAC
- 2 000 € à l'association DE MONTGILBERT.

SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

▪ **Équipements sportifs : rapport n° 117**

(page 571 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 600 000 € à la ville d'YSSINGEAUX (43), pour participer au financement du complexe omnisports de Choumouroux et de valider le démarrage anticipé de ces travaux.

▪ **Manifestations sportives de haut niveau : rapport n° 118**

(page 575 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 800 € à la Société de Tir à l'Arme Rayée, à l'Arbalète, à l'Arc et à la Sarbacane sportive (S.T.A.R.) Saint Pourcinoise pour l'organisation du 1^{er} Open National de Sarbacane du Val de Sioule qui a eu lieu les 29 et 30 mars 2008
- 1 500 € à l'Union Sportive Pédale Issoirienne pour l'organisation du 2^{ème} Tour Cycliste du Bassin Minier qui a eu lieu les 17 et 18 mai 2008
- 3 000 € au Yacht Club de Vichy pour l'organisation des manches du Championnat de France de Vitesse de Motonautisme qui a eu lieu les 24 et 25 mai 2008

Vote contre du groupe Vert

- 1 000 € à l'association "Étoile Lutte Agglomération Clermontoise", pour l'organisation du Championnat de France Fédéral de Lutte Libre et Féminines FSGT, le 31 mai 2008
- 2 000 € au Comité d'Auvergne de Natation pour l'organisation du Meeting Interrégional, les 22 et 23 mars 2008, et des Nationales 4 de Natation, les 31 mai et 1^{er} juin 2008
- 800 € au Football Club Cournon d'Auvergne, pour l'organisation d'un Tournoi International de Football Benjamins, les 7 et 8 juin 2008

- 1 600 € à l'association Sport Pétanque Promotion pour l'organisation du 14^{ème} National de Pétanque, du 19 au 22 juin 2008
- 800 € au Comité du Puy-de-Dôme de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail pour l'organisation de la "Course de la Saint-Jean / Montée du puy de Dôme", le samedi 16 juin 2007
- 5 000 € à l'Association des Journées Équestres de Vichy Val d'Allier, pour l'organisation de l'édition 2008 des Journées Équestres de Vichy Val d'Allier, du 12 au 14 septembre 2008
- 2 000 € à la section Athlétisme du Clermont Université Club pour l'organisation de la 33^{ème} Course des Volcans, le 21 septembre 2008
- 5 000 € à l'Association d'Animation Culturelle et Touristique (AACT) de La Roche Blanche pour l'organisation de la 14^{ème} édition de Cervolix, les 11 et 12 octobre 2008.

La Commission permanente décide d'accepter que certaines manifestations se soient déroulées avant la présente décision.

▪ **Clubs sportifs de haut niveau : rapport n° 119**

(page 580 du rapport)

La Commission permanente décide de valider la subvention attribuée aux clubs sportifs de haut niveau, pour la saison 2008-2009, selon la répartition suivante :

- 340 000 € : ASM CLERMONT AUVERGNE
- 231 000 € : JEANNE D'ARC DE VICHY VAL D'ALLIER AUVERGNE
- 210 000 € : STADE AURILLACOIS CANTAL AUVERGNE
- 170 000 € : AURILLAC HANDBALL CANTAL AUVERGNE
- 154 000 € : STADE CLERMONTOIS AUVERGNE BASKET 63
- 140 000 € : STADE CLERMONTOIS BASKET AUVERGNE
- 115 000 € : MONTLUÇON RUGBY
- 60 000 € : AURILLAC FOOTBALL CANTAL AUVERGNE
- 57 500 € : ÉTOILE DES SPORTS MONTLUÇONNAIS FOOTBALL
- 55 000 € : CLERMONT ATHLÉTISME AUVERGNE
- 55 000 € : FOOTBALL FÉMININ NORD ALLIER YZEURE
- 50 000 € : ASSOCIATION SPORTIVE MOULINOISE FOOTBALL
- 50 000 € : ASSOCIATION SPORTIVE YZEURE FOOTBALL
- 34 500 € : ENTENTE CYCLISTE MONTLUÇON MONTMARSAULT
- 25 300 € : BLANZAT SPORT MONTLUÇON HANDBALL
- 22 000 € : AULNAT SPORTIF FOOTBALL FÉMININ
- 22 000 € : OVALIE ROMAGNATOISE CLERMONT AUVERGNE
- 20 000 € : BASEBALL ET SOFTBALL CLUB CLERMONTOIS
- 20 000 € : HOCKEY CLERMONT COMMUNAUTÉ AUVERGNE
- 11 500 € : MONTLUÇON TRIATHLON
- 11 000 € : SPORTS LAÏQUES VICHY TENNIS DE TABLE
- 11 000 € : CLERMONT JUDO AUVERGNE
- 10 000 € : LUTTE CLUB CHAMALIÈRES.

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les avenants aux conventions triennales correspondantes, selon le modèle joint au rapport et de faire procéder au premier versement, soit 50 % de ces subventions.

Abstention de : Yvette Mercier, Jean Aulagnier, Eric Dubourgnois, Yves Gueydon.

FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

▪ **Coopération avec Madagascar : rapport n° 120**

(page 587 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une somme de 500 € à Melle Marthe Babay, étudiante appelée à effectuer un stage de fin d'études dans le cadre de la coopération décentralisée à Madagascar, pour le financement d'une partie des dépenses qu'elle aura à engager à ce titre et qui viendra compléter la prise en charge par la Région de son transfert France/Madagascar (aller-retour)
- de se prononcer favorablement sur l'engagement des études précitées et leur réalisation par le BRGM dont le financement sera réparti entre tous les partenaires bailleurs précités sur la base d'une convention
- d'approuver le projet d'accord de partenariat entre la Région Auvergne et l'Agence Française de Développement joint au présent rapport.

▪ **Jeunes, solidarité internationale : rapport n° 121**

(page 595 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 1 000 € à l'association SUP'DE CŒUR, pour le projet Xam-Xam : la construction d'un lycée au Sénégal
- 1 500 € à l'association WORLDTOP, association d'accueil des étudiants étrangers
- 2 000 € à l'AUMÔNERIE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LYCÉE D'AMBERT, pour Madag'action 2008, projet d'échanges et de solidarité à Madagascar
- 3 000 € à l'institut BIOFORCE DÉVELOPPEMENT, pour l'organisation de la 2^{ème} édition du Tour de France Humanitaire, les 8, 9 et 10 octobre 2008 à Clermont-Ferrand, incluant l'organisation d'une conférence grand public, d'un forum, d'entretiens individuels menés sur deux journées complètes et la distribution de guides à tous les participants et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention correspondante.

COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

▪ **FUToURISM : rapport n° 122**

(page 605 du rapport)

La Commission permanente décide de verser la somme de 62 555,11 € aux deux organismes partenaires du programme FUToURISM ainsi que la somme de 14 195,60 € au Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne correspondant à sa contribution au projet FUToURISM.

▪ **Schéma régional pour le développement de la mobilité européenne - Programme PROGRESS : rapport n° 123**

(page 606 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec chaque lycée professionnel, CFA, organisme de formation ou mission locale souhaitant adhérer au Schéma régional pour le développement de la mobilité européenne une charte de partenariat.

GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS

- **Subvention globale Fonds Social Européen (FSE) 2007-2013 : rapport n° 124**
(page 611 du rapport)

La Commission permanente décide d'acter les opérations concernant les programmations des crédits FSE en 2008, listées dans le rapport.

- **Subvention globale Fonds Social Européen (FSE) 2000-2006 : rapport n° 125**
(page 639 du rapport)

La Commission permanente décide d'acter les sept opérations soldées et les 15 opérations corrigées mentionnées dans le rapport et de procéder au réajustement des plans de financement des opérations sur le logiciel Présage.

- **Subvention globale FEDER - Réaffectations d'engagements ou reliquats d'engagements : rapport n° 126**
(page 657 du rapport)

Afin de rendre les autorisations de programme non utilisées, à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission Permanente, la Commission permanente décide d'accepter les opérations figurant dans le rapport.

- **Subvention globale FEDER : rapport n° 127**
(page 663 du rapport)

La Commission permanente décide, conformément à la consultation écrite des membres du Comité de Programmation Régional du 10 juin 2008, d'acter les 3 déprogrammations et de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer les différents avenants avec les maîtres d'ouvrages concernés.

FINANCES - MOYENS GÉNÉRAUX - GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX

- **Programme "Promotion de l'image de l'Auvergne : Internet" : rapport n° 128**
(page 713 du rapport)

Dans le cadre du programme de "promotion de l'image de l'Auvergne : Internet", la Commission Permanente prend acte de l'appel d'offres pour la production de vidéos et autorise le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le marché à bons de commande conclu sans mini et sans maxi avec les cinq entreprises suivantes :

- BRAIN SARL à Clermont-Ferrand
- DEMAIN à Bagnex (92)
- ATALANTE PRODUCTIONS à Clermont-Ferrand
- STRASS à Clermont-Ferrand
- le groupement solidaire composé de SCOP Z'IMAGES, ANIS PRODUCTIONS, CENTRE RÉGIONAL AUDIOVISUEL, APPUY CRÉATEURS et MIX MOUSE, et représenté par le mandataire SCOP Z'IMAGES à Moulins (03).

▪ **Adhésion à l'Association des Archivistes Français : rapport n° 129**

(page 715 du rapport)

La Commission permanente décide de se prononcer en faveur de l'adhésion de la Région Auvergne à l'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS pour 2008 et les quatre années suivantes et d'autoriser le versement à cette association de la cotisation annuelle correspondante qui s'élève à 95 € pour 2008/2009.

▪ **Mandats spéciaux : rapport n° 130**

(page 721 du rapport)

La Commission permanente décide de confier plusieurs mandats spéciaux à titre de régularisation à MME AGNÈS MOLLON, M. PIERRE POMMAREL et MME NICOLE ROUAIRE, Conseillers régionaux d'Auvergne, pour les déplacements qui sont mentionnés dans le rapport.

▪ **Exercice par un contribuable des actions appartenant à la Région : rapport n° 131**

(page 722 du rapport)

La Commission permanente a pris connaissance de la requête de M. Jean-Michel Duclos et autres devant le tribunal administratif. Elle estime que, la Chambre Régionale des Comptes étant saisie sur la nature de la facture évoquée dans ce mémoire et en l'absence de tout rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes à ce jour, l'action en justice est prématurée. La délibération sera transmise au Président du Tribunal Administratif.

Vote contre de Yves Gueydon.

▪ **Grand film Vulcania 2009**

(rapport complémentaire n°133)

Dans le cadre du programme Vulcania II, la Commission permanente prend acte de l'appel d'offres pour le Grand Film Vulcania 2009 et autorise le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le marché qui sera conclu avec l'entreprise SERTIS pour un montant de 1 439 483 €

Vote contre du groupe Vert et de Yves Gueydon.

▪ **Marché de Services de Télécommunications du Conseil régional : sortie Internet**

(rapport complémentaire n°134)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le marché de services (marchés à bons de commande sans minimum et sans maximum avec les entreprises suivantes :

▪ **Nettoyage des locaux**

(rapport complémentaire n°135)

La Commission permanente décide de prendre acte de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres pour le projet d'avenant présenté dans le rapport et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 3 au marché n° 6TMNET01 passé avec la société SOLONET.

▪ **Location et maintenance des photocopieurs**

(rapport complémentaire n°136)

La Commission permanente décide de prendre acte de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres pour le projet d'avenant présenté dans le rapport et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 5 au marché n° 06TMPH01 conclu avec la société RICOH.